

HAUT-RHIN PROPRE 2011

GUIDE PRATIQUE

Le Guide "Haut-Rhin Propre 2011" explique :

1

Comment organiser pratiquement les opérations de nettoyage et informer la population

2

Comment commander le matériel mis à disposition par le Conseil Général

3

Comment prévoir l'enlèvement des déchets collectés

4

L'Hygiène et la sécurité

1

L'organisation pratique des opérations de nettoyage et l'information du public

L'information du public est importante pour "susciter des vocations" : par voie d'affichage, journal communal, réunions d'information, mailings, tracts, communiqués de presse. Une affiche est mise à disposition par le Conseil Général (voir point 2) et un communiqué de Presse, à insérer dans une publication locale, est proposé en annexe.

Pour le jour même de l'opération, il convient d'informer précisément les participants sur le lieu et l'heure du rendez-vous, les vêtements à mettre, le matériel à emporter, les conditions du repas (une collation chaude pourra par exemple être prévue par l'organisateur). Des outils pourront s'avérer utiles pour dégager ou transporter les déchets : râteau, pelle, sécateur, scie, brouette... Prévoir également des gants solides.

2

Commande du matériel : affiches, sacs et gants

Le Conseil Général met à disposition gratuitement :

- des affiches
- des sacs plastique 110 litres, marqués Haut-Rhin Propre (*)
- des gants hygiéniques, taille enfant et adulte

Les organisateurs des opérations de nettoyage (associations, écoles ...), doivent passer commande du matériel auprès de la mairie de leur commune.

La mairie centralise ces demandes et passe une commande groupée auprès de la structure intercommunale à laquelle elle est rattachée. Le matériel nécessaire sera disponible au niveau de chaque structure intercommunale, à partir de la semaine 8.

() Les sacs verts utilisés pour ramasser les détritux sont marqués des sigles "Haut-Rhin Propre" et "Nettoyage de Printemps". Ils disposent en outre du label "NF-Environnement" qui figure également sur le sac : il s'agit en effet d'un "éco-produit", c'est-à-dire un produit plus respectueux de l'environnement pendant tout son cycle de vie, depuis sa fabrication jusqu'à son élimination finale.*

Prévoir l'évacuation des déchets collectés

Il est impératif de prévoir l'évacuation des déchets avant de lancer l'opération de nettoyage. Tous les collecteurs publics et privés et les éliminateurs de déchets sont partenaires de l'opération : contactez-les en amont pour définir des conditions d'enlèvement des déchets collectés.

- **Attention ! Seuls les déchets contenus dans les sacs « Haut-Rhin Propre » seront pris en charge.**
- **Contactez la société ou le service qui assure habituellement l'élimination des déchets dans votre commune, avant le jour du nettoyage, pour déterminer l'endroit où stocker les déchets de votre nettoyage et les modalités d'enlèvement.** Les déchets devront être stockés à l'abri du vandalisme et dans un endroit accessible par un camion de ramassage, si possible, centralisés au niveau d'une même commune. Ces déchets devront être évacués le plus rapidement possible.
- **Les objets encombrants pourront être évacués en déchetterie.**

Il convient de les acheminer vers une déchetterie, en ayant pris soin de demander l'accord préalable de l'exploitant. On veillera à séparer la partie valorisable (notamment les ferrailles) du reste des encombrants.

S'il n'existe pas de déchetterie ou si celle-ci n'accepte pas les déchets issus de l'opération Haut-Rhin Propre, l'organisateur devra prévoir la mise en place d'un conteneur et son enlèvement, à ses frais (ou en négociant avec le prestataire habituel).



L'hygiène et la sécurité

La prise de conscience des risques qui découle de la sensibilisation ci-dessous exposée pourra s'avérer utile pour des enfants appelés à entrer en contact avec toute sorte de produits à risque en dehors du milieu scolaire, dans la vie de tous les jours. Elle permet également de contribuer à la prévention contre la toxicomanie.

Prévention des risques pathogènes : pour éviter toute contamination virale ou microbienne, des gants en latex sont distribués à tous les participants. Ces gants, de qualité chirurgicale utilisés notamment en milieu hospitalier, sont à même d'empêcher efficacement des contaminations de toute nature, hépatite et tétanos notamment : voir "**Quelques risques pathogènes**". Il convient également de veiller à prendre en compte les risques liés à la présence de parasites dans la nature, comme les tiques ou l'échinococcose, voir : "**La nature est belle, sachons être attentifs aux risques qu'elle recèle**".

Précautions d'hygiène : ces mêmes gants permettent de saisir, sans désagrément et sans se salir, des objets humides, souillés, boueux ou huileux.

Objets coupants, tranchants et autres objets suspects : une bonne information préalable des participants, notamment des enfants, est nécessaire. Les organisateurs et les personnes de l'encadrement doivent les sensibiliser au fait que **les objets suspects ne doivent pas être touchés et doivent être signalés à l'organisateur** : objets présentant des arêtes tranchantes, éclats de verre ou de métal, cadavre d'animaux, déchets chimiques, seringues, cartouches, etc. L'encadrement, doté de gants appropriés, pourra procéder en toute sécurité à l'enlèvement des déchets précités.

Risques d'accidents : il convient de veiller à éviter tout risque d'accident de la circulation pendant le trajet et sur le lieu d'intervention et de faire en sorte d'éviter les chutes en terrain accidenté, tout particulièrement en bord de rivière, où s'ajoute un risque de noyade.

Savoir alerter : voir "**Savoir alerter**" page 7

Vérifier si les participants sont assurés : voir "**Assurance du risque**" page 7

QUELQUES RISQUES PATHOGENES

Le tétanos

Le tétanos est une maladie dont le germe responsable est présent dans la terre, en particulier en Alsace. C'est une maladie dont l'évolution peut être mortelle (300 morts par an en France) et pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif.

Le meilleur moyen de s'en prémunir reste la vaccination anti-tétanique, obligatoire chez l'enfant, indispensable chez l'adulte, dont l'efficacité est proche de 100%. De plus, il n'existe pas de contre-indication à cette vaccination.

L'hépatite B

Le virus de l'hépatite B peut se trouver sur des déchets médicaux (seringues usagées en particulier). Il s'agit d'un virus relativement résistant qui peut survivre de nombreuses semaines dans la nature. La maladie, inapparente 2 fois sur 3, peut devenir chronique dans 10% des cas. Elle peut alors évoluer en une cirrhose ou un cancer du foie. Il existe un vaccin très efficace, mais qui n'est obligatoire que dans les professions à risque (en particulier les professions de santé ou les professions en contact avec les déchets) Il importe donc de veiller à ce que les enfants évitent de ramasser des déchets dangereux.

LA NATURE EST BELLE, SACHONS ÊTRE ATTENTIFS AUX RISQUES QU'ELLE RECÈLE

Les tiques

Elles peuvent être vectrices d'une maladie grave, la maladie de Lyme, qui évolue sur de nombreuses années, mais qui est facilement curable si elle est décelée à temps.

Il importe, après toute promenade en forêt, de rendre les parents attentifs, afin qu'ils décèlent, le cas échéant, la présence d'une tique sur le corps de leur enfant. Si c'est le cas, il faut l'enlever en faisant bien attention d'extraire la totalité.

Les premiers signes de la maladie se manifestent par une inflammation le plus souvent concentrique autour de la morsure qu'il convient de traiter par un antibiotique approprié si l'on ne veut pas voir la maladie réapparaître bien des années plus tard sous une forme beaucoup plus grave.

L'échinococcose alvéolaire

L'urine des renards est susceptible de contenir un parasite, l'échinocoque. On peut le trouver dans nos régions sur les baies que l'on ramasse en forêt, et le parasite peut se fixer sur le foie, provoquant de graves lésions difficilement curables. Il importe donc de ne pas cueillir des baies sauvages dans nos forêts, ou de ne les utiliser qu'après une cuisson prolongée. Cependant aucun cas n'a été signalé dans le Haut-Rhin.

SAVOIR ALERTER

En cas d'accident à l'occasion d'une sortie (ces consignes sont valables également à l'école), il importe de ne pas perdre son sang-froid :

- ① Trouver rapidement un téléphone
- ② Appeler le 15, le 115 pour un téléphone portable : vous serez en contact avec un médecin régulateur
- ③ Indiquer clairement :
 - ❖ Votre nom et votre qualité (instituteur...)
 - ❖ L'âge de l'enfant, le cas échéant
 - ❖ Le lieu exact où vous vous trouvez : adresse la plus précise possible, la ville ou le lieu-dit, l'immeuble, l'étage si nécessaire
 - ❖ Les circonstances de l'accident
 - ❖ L'état de la victime : conscience, respiration, saignements, douleurs
 - ❖ D'éventuels problèmes de santé si vous les connaissez
 - ❖ Le numéro de téléphone d'où vous appelez

Le médecin régulateur vous donnera les premiers conseils (gestes à faire et à ne pas faire en attendant les secours) et, selon le cas, enverra un médecin sur place, une ambulance ou une ambulance de réanimation.

Toujours faire répéter le message avant de raccrocher.

ASSURANCE DU RISQUE

Il convient de vérifier que les enfants sont couverts par une assurance.

Cette assurance peut être de deux types :

- ❖ Assurance scolaire individuelle,
- ❖ Assurance de **l'établissement scolaire qui couvre les enfants même pour les activités facultatives.**

L'établissement qui ne disposerait pas d'une telle assurance a **la possibilité de contacter une assurance pour la seule journée Haut-Rhin propre, pour un coût tout à fait raisonnable**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans notre Département, l'opération "Haut-Rhin Propre", ce grand nettoyage de printemps de la nature, constitue désormais une tradition, dont le succès ne s'est pas démenti année après année. En 2000, 241 écoles ont participé activement à l'opération, soit 20.599 élèves.

Pour l'année 2011, la date de l'opération "Haut-Rhin Propre" a été fixée au week-end du 1^{er}, 2 et 3 avril : tous les haut-rhinois sont invités à en prendre note et à faire circuler l'information autour d'eux.

Comme chaque année, le Conseil Général interviendra pour informer et susciter la participation des haut-rhinois et organisera le cadre logistique de cette opération d'intérêt général. Ainsi, des sacs, des gants et des affiches seront mis à disposition des organisateurs et les déchets, stockés dans les sacs marqués du sigle "Haut-Rhin Propre", seront collectés par les prestataires habituels. Toutes ces modalités pratiques d'organisation sont détaillées dans un Guide pratique, visible sur le site Internet du Département (www.cg68.fr) ou sur demande auprès des services du Département.

La commande de matériel se fera auprès des communes.

Le matériel nécessaire sera mis à disposition des communes par le biais des structures intercommunales compétentes, à partir de la semaine 9.

Les services du Conseil Général sont à disposition des personnes intéressées pour tout renseignement, au numéro vert : 0800 22 68 68.